Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 12 décembre 2022

Intervention de

Délibération 19 : DÉTERMINATION COÛT ÉLÈVE

Chèrs collègues,

Cette délibération fixe le montant des contributions obligatoires pour les élèves herblinois scolarisés dans les classes des écoles privées de la commune mais aussi de l'école associative Diwan, école gratuite, non confessionnelle, ouverte à tous et proposant une scolarité immersive en langue bretonne.

Pour l'école Diwan de st herblain ce versement est dorénavant mécanique depuis sa contractualisation. Mais comme vous le savez quelques familles herblinoises scolarisent leurs enfants dans l'école Diwan de Nantes située rue du corps de garde plus proche de leur domicile. Vous aviez évoqué monsieur le maire la possibilité de prendre en compte ce choix géographique. Vous le savez, nous appuyons toujours cette demande aussi pour des raisons écologiques afin de limiter les trajets domicile-école.

Je vous remercie